

Résumé du plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030

Comprenant un résumé du budget
d'exploitation, du budget des investissements
et du plan d'emprunt 2025-2026



Canada

Table des matières

Au sujet de la SADC	3
Partie 1 — Sommaire	5
Partie 2 — Vue d'ensemble de la SADC	7
Partie 3 — Contexte d'exploitation	12
Partie 4 — Objectifs et activités	18
Partie 5 — Revue financière	22
Annexes	
Annexe A — Cadre de gouvernance de la SADC	27
Annexe B — États financiers et budgets	34
Annexe C — Plan d'emprunt	38
Annexe D — Réduction des dépenses	39
Annexe E — Respect des lois et des politiques	40
Annexe F — Priorités du gouvernement et orientation	42
Annexe G — Fiche de rendement 2024-2025	47



**Vous protégez ce
qui vous est cher.
Nous aussi.**

Au sujet de la SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est une société d'État fédérale constituée par une loi du Parlement canadien en 1967.

Elle a pour mission de protéger les déposants. À chaque institution membre, la SADC protège automatiquement les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie de dépôts. Les institutions membres comprennent des banques, des coopératives de crédit fédérales et des sociétés de fiducie et de prêt. Depuis sa création, la SADC a réglé la faillite de 43 institutions membres; elle a ainsi protégé des dépôts assurés se montant à 26 milliards de dollars et appartenant à plus de deux millions de déposants. La dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996.

La SADC finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Elle ne reçoit pas de fonds publics.

Pour en savoir plus sur la SADC

Consultez le site Web ou le Rapport annuel 2024 de la SADC, au www.sadc.ca pour en savoir plus. Vous pouvez contacter la SADC par téléphone, par courriel, ou par la poste.

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2



Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
1200-79, rue Wellington Ouest
C. P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :

1-800-461-SADC (7232)

Services d'ATS : 1-800-465-7735

Site Web : www.sadc.ca

Courriel : info@sadc.ca

Numéro de catalogue : CC392-1F-PDF- 1701-7521

Partie 1

Sommaire



Partie 1 – Sommaire

Sommaire

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) protège les dépôts assurés depuis plus de 50 ans. Elle s'y prend de trois façons. En plus de fournir une assurance-dépôts, elle procède au règlement de ses institutions membres en cas de faillite et contribue à la stabilité du système financier canadien, le tout, en s'efforçant de réduire le plus possible ses propres pertes financières.

Les tensions inflationnistes ont diminué en 2024, mais l'activité économique du Canada reste terne. En général, les institutions membres sont en bonne posture financière. Par ailleurs, les nouvelles technologies continuent de transformer le secteur financier et les habitudes des déposants. Il importe donc d'informer ces derniers sur l'assurance-dépôts, pour que leurs épargnes durement gagnées soient aussi bien protégées que possible.

Fondé sur les risques et axé sur les résultats, le Plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 de la SADC s'appuie sur les trois grands objectifs stratégiques de la SADC : entretenir la confiance des déposants, être fin prête à effectuer un règlement et consolider ses assises.

Par exemple, au chapitre de la confiance des déposants, la SADC poursuivra sa stratégie de sensibilisation du public pour maintenir un niveau adéquat de compréhension de l'assurance-dépôts, après les gains réalisés auprès des femmes en 2024. Pour être prête à intervenir en cas de faillite d'une institution membre, la SADC continuera de peaufiner des plans de règlement sur mesure. Pour consolider ses assises, elle continuera d'innover et de réaliser de nouveaux gains d'efficacité en passant en revue son programme de gestion des services des TI et ses processus de gestion. Pour continuer d'attirer les meilleurs candidats, la SADC s'efforcera par ailleurs de conserver sa certification Great Place to Work^{MC} et de se classer de nouveau parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

Vu le nombre d'incertitudes et de contraintes auxquelles les gens doivent faire face, la SADC a la tâche cruciale de les rassurer sur la protection de leurs dépôts assurés. Le plan décrit de quelle manière elle s'en acquittera au cours des cinq prochaines années.

Partie 2

Vue d'ensemble



Partie 2 - Vue d'ensemble

Vue d'ensemble

Vision de la SADC : Protéger vos dépôts assurables au Canada et votre avenir financier.

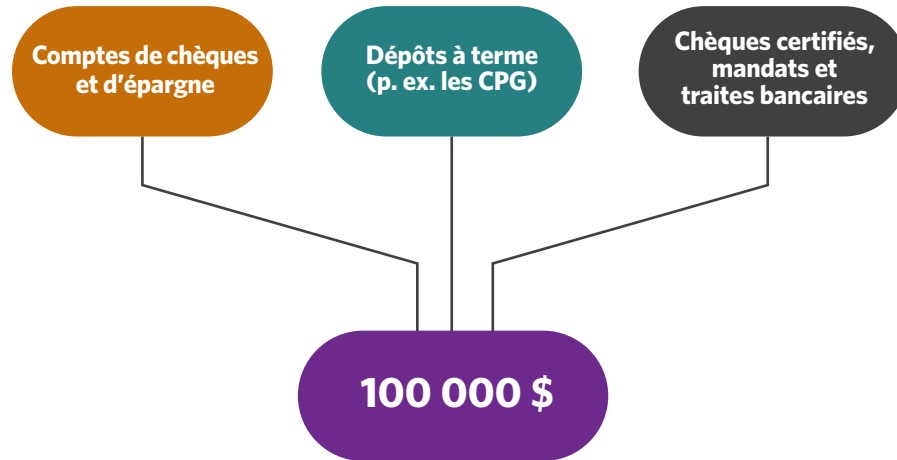
Raison d'être et mandat

La SADC est une société d'État fédérale constituée en 1967 par une loi du Parlement canadien, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *Loi sur la SADC* »). La *Loi sur la SADC* énonce les quatre volets de son mandat :

- Fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts
- Encourager la stabilité du système financier canadien
- Poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même
- Agir à titre d'autorité de règlement pour ses institutions membres

Partie 2 - Vue d'ensemble

**Sont assurables les dépôts en dollars canadiens
et en devise, notamment :**



*** par catégorie**

Au nom d'une *
seule personne

En commun *

En fiducie *

CELI *



*** CELIAPP**

*** FERR**

*** REEE**

*** REEI**

*** REER**

🔒 PROTÉGÉS



Ce qui n'est pas protégé

- Fonds communs de placement
- Actions et obligations
- Fonds négociés en bourse (FNB)
- Cryptomonnaies

Partie 2 - Vue d'ensemble

Rôle d'intérêt public

La SADC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Elle est régie par un conseil d'administration qui regroupe des représentants des secteurs privé et public nommés par le gouvernement du Canada.

La SADC protège les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 \$ (capital et intérêts) par catégorie d'assurance-dépôts, dans chaque institution membre. Au 30 septembre 2024, les catégories de dépôts bénéficiant d'une protection distincte étaient au nombre de neuf (voir l'illustration). Les déposants n'ont pas à faire de demande d'assurance-dépôts. La protection est gratuite et automatique s'ils confient leur argent à l'une de nos institutions membres.

À titre d'autorité de règlement, la SADC est responsable du règlement de faillite de ses institutions membres, les petites comme les grandes. Elle se préoccupe avant tout de protéger les déposants en cas de faillite d'une institution membre, tout en contribuant à la stabilité du système financier.

Si un membre fait faillite, la SADC est autorisée à déployer une panoplie d'outils et de pouvoirs. Elle peut par exemple faciliter ou forcer la vente d'une institution en difficulté, lui fournir un soutien financier, ou établir une institution-relais qui prendra la relève de l'institution défaillante jusqu'à ce qu'un acheteur soit trouvé. Dans le cas d'une banque d'importance systémique nationale (BISN), la SADC pourrait en prendre le contrôle temporairement et mettre en place un régime de recapitalisation interne en convertissant certains de ses titres de créance en actions ordinaires. Si une institution membre ferme ses portes, la SADC remboursera promptement ses dépôts assurés.

Institutions membres

Chaque institution financière sous réglementation fédérale qui accepte des dépôts de détail au Canada doit adhérer à la SADC. Au 30 septembre 2024, la SADC comptait 84 membres. Le tableau ci-dessous illustre la répartition des institutions membres parmi les diverses catégories.

Institutions membres de la SADC (au 30 septembre 2024)	
Banques canadiennes et filiales	53
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	15
Coopératives de crédit fédérales	3
Filiales d'institutions financières étrangères	13
Total	84

Les six plus grandes banques canadiennes sont membres de la SADC. Elles ont toutes été désignées banques d'importance systémique nationale par le surintendant des institutions financières. Deux d'entre elles sont également reconnues par le Conseil de stabilité financière comme banques d'importance systémique mondiale (BISM).

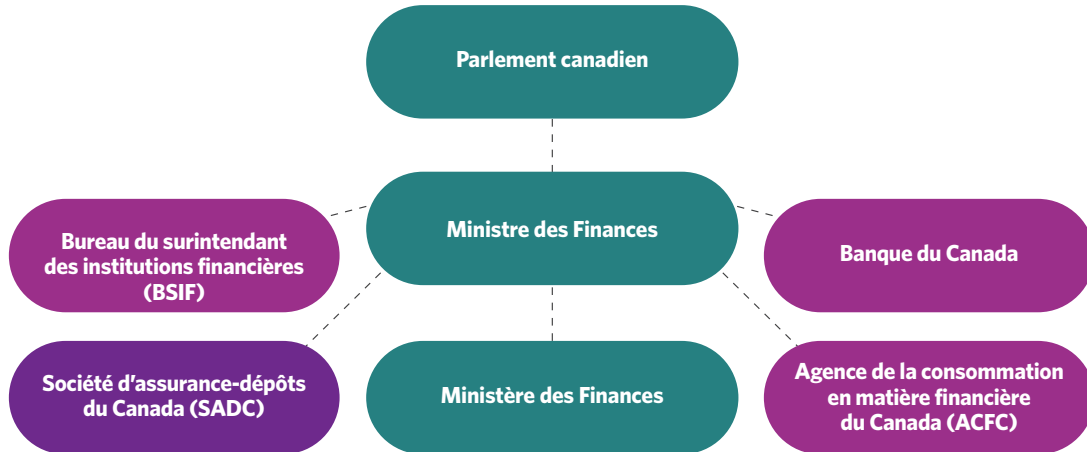
Les sociétés de fiducie et de prêt sont des institutions financières dont les activités s'apparentent à celles des banques. Les sociétés de fiducie et de prêt sous réglementation fédérale adhèrent automatiquement à la SADC.

Les coopératives de crédit et les caisses populaires sont des coopératives financières qui, entre autres activités, offrent des comptes de chèques et d'épargne, des dépôts à terme et d'autres produits et services financiers. En 2012, le gouvernement du Canada a mis en place un cadre qui permet aux coopératives de crédit provinciales et aux caisses populaires de demander à poursuivre leurs activités à titre de coopératives de crédit fédérales (CCF) partout au Canada. Si leur demande est acceptée, ces institutions deviennent membres de la SADC et leurs dépôts sont protégés par elle.

Partie 2 - Vue d'ensemble

Collaboration avec le secteur

Schéma



La SADC est l'un des maillons du filet de sécurité financier du Canada, aux côtés du ministère des Finances, de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Elle collabore avec ces organismes qui surveillent ses membres, repèrent les risques qui pèsent sur le système bancaire canadien et s'en occupent en amont, et soutiennent la stabilité du système financier canadien en analysant les vulnérabilités de l'économie et les politiques publiques pertinentes.

Pour gérer les risques que posent ses membres, la SADC surveille de près leur solidité financière et leurs résultats, en se fondant sur diverses sources d'information, dont leurs rapports financiers, les données relatives à leur marché et des analyses du contexte dans lequel elles évoluent. La SADC compte aussi sur les examens que le BSIF mène en son nom. La SADC peut procéder directement à l'examen d'une institution membre si elle représente un risque d'une ampleur inacceptable pour la SADC et pour le système financier. Son but : être prête à intervenir pour protéger les déposants et favoriser la stabilité financière.

La SADC entretient par ailleurs des relations stratégiques avec ses homologues provinciaux et étrangers. Elle échange avec les organismes de réglementation provinciaux sur les meilleures pratiques en matière d'assurance-dépôts et de règlement, par l'intermédiaire de divers forums, dont le Forum fédéral-provincial sur l'assurance-dépôts qu'elle a mis sur pied en 2023. Au sein de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) dont elle est l'un des membres fondateurs, la SADC contribue régulièrement à l'élaboration de normes internationales en matière d'assurance-dépôts et de règlement de faillites bancaires.

Structure financière

La SADC finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Elle ne reçoit pas de fonds publics. Les primes alimentent directement sa caisse d'assurance-dépôts, appelée « fonds *ex ante* », qui sert à épouser ses pertes en cas de faillite d'une institution membre.

Sauf exception, les charges d'exploitation de la SADC sont financées par les produits d'intérêts tirés de son portefeuille de placement. La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, résultat qui, dans son cas, découle principalement des produits d'intérêts. Au besoin, le ministre des Finances peut consentir des prêts à la SADC à même le Trésor (voir l'annexe C – Plan d'emprunt).

Pour en savoir plus sur ce qui précède, consultez le site Web de la SADC à www.sadc.ca.



Partie 3 Contexte d'exploitation



Partie 3 – Contexte d'exploitation

Contexte d'exploitation

La présente partie décrit l'environnement externe et le contexte interne de la SADC, de même que les risques auxquels elle est confrontée. Les objectifs et l'orientation stratégiques de la SADC découlent de tous ces facteurs de même que de son mandat.

Environnement externe

Économie¹

À l'heure actuelle, l'économie canadienne présente des perspectives mitigées. D'un côté, l'inflation ralentit et les taux d'intérêt diminuent. De l'autre, les taux de chômage demeurent à des niveaux inédits depuis plusieurs années, si l'on fait abstraction de la période de pandémie. En dépit de l'assouplissement de la politique monétaire, l'activité économique du Canada reste terne. La hausse des coûts d'emprunt, l'augmentation des faillites d'entreprise et la faiblesse de la demande étouffent les investissements.

À l'échelle mondiale, on s'attend à ce que la croissance économique demeure stable tout au long de 2025. Les États-Unis font preuve de résilience, mais dans la zone euro le taux de croissance devrait fléchir. La montée des tensions menace sérieusement la stabilité de l'économie mondiale. Les marchés émergents, en Asie surtout, devraient bénéficier des progrès réalisés dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les tensions inflationnistes s'atténuent, mais pas nécessairement dans tous les secteurs, à commencer par celui des services.

Malgré l'incertitude économique qui perdure, le système financier canadien demeure solide et bien positionné pour s'adapter à cette conjoncture difficile.

Institutions membres

Dans l'ensemble, la situation financière des institutions membres de la SADC demeure acceptable, puisque celles-ci présentent des niveaux adéquats de capitalisation, de financement et de liquidité. Des signes de tension continuent toutefois d'apparaître dans le secteur financier et en particulier en ce qui concerne l'immobilier résidentiel et commercial. Par ailleurs, les risques non financiers auxquels les membres de la SADC sont confrontés, comme les cybervulnérabilités et les faiblesses des pratiques de gouvernance, prennent de plus en plus d'importance.

La SADC continuera de surveiller de près les conséquences des risques de nature financière ou autre sur ses institutions membres, d'optimiser ses capacités de détection rapide des risques et d'intensifier ses activités de préparation, pour demeurer fin prête à intervenir en cas de besoin.

Secteur financier et innovation

Les innovations technologiques, comme les outils financiers qui s'appuient sur l'intelligence artificielle, continuent de transformer le secteur des services financiers et les habitudes des déposants. Les sociétés de technologie financière se sont multipliées ces dernières années, et les institutions membres sont de plus en plus nombreuses à s'allier avec elles pour offrir des produits bonifiés. Si les innovations financières promettent rapidité et commodité, il demeure que les déposants doivent comprendre si les nouveaux produits qu'on leur propose bénéficient de l'assurance-dépôts.

Le *Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* a pour but de faire en sorte que les déposants comprennent clairement en quoi consiste l'assurance-dépôts fédérale. Il interdit à quiconque de faire des déclarations fausses ou trompeuses au sujet de ce qui est couvert ou pas par l'assurance de la SADC, ou de l'adhésion d'une institution à la SADC. Il oblige aussi nos membres à afficher notre logo mauve en forme de cadenas à l'entrée de leurs succursales, sur leurs GAB et dans leurs applications mobiles. Ce logo confirme aux clients et aux déposants que l'institution financière avec laquelle ils font affaire est membre de la SADC.

Pour bien faire comprendre les exigences à respecter quant à l'exactitude des déclarations sur la protection d'assurance-dépôts, la SADC informe proactivement les intervenants au moyen de webinaires et d'outils de formation.

¹ Au moment de la rédaction du Résumé du plan d'entreprise, en septembre 2024.

Partie 3 – Contexte d'exploitation

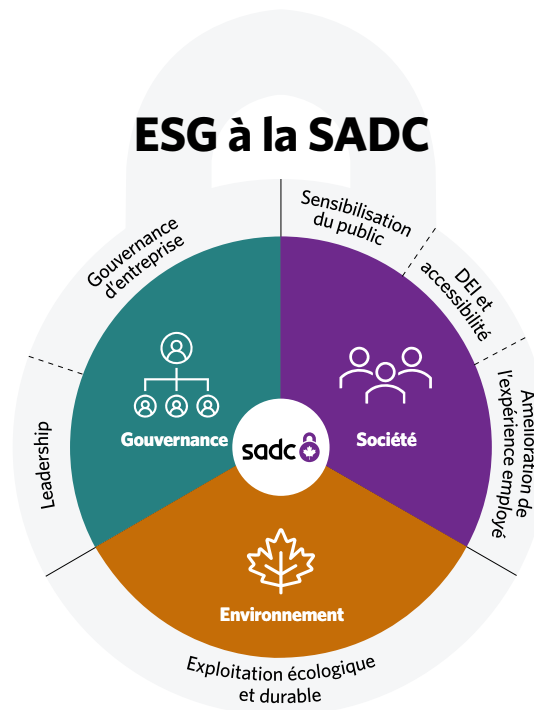
Sensibilisation des déposants

La SADC table sur la sensibilisation à la protection d'assurance-dépôts pour aider le public à prendre des décisions financières éclairées. Selon des études, les gens sont moins susceptibles de paniquer et de retirer leur argent en cas de faillite bancaire ou de crise financière s'ils savent que leurs dépôts sont protégés. Qui plus est, les déposants conscients de la protection d'assurance-dépôts sont davantage portés à faire confiance au secteur financier canadien, ce qui contribue à la stabilité du système. Nos propres études démontrent que 74 % des gens qui connaissent la SADC sont plus susceptibles de souscrire des produits auprès de nos membres.

Au 30 septembre 2024, la sensibilisation du grand public demeurait supérieure à notre cible, à 66 %. Nous avons aussi atteint un nouveau sommet parmi les femmes de moins de 50 ans (un groupe démographique important et d'ordinaire peu informé), soit 56 %. La partie 4 renferme de plus amples renseignements à ce sujet.

Durabilité

Les questions environnementales et sociales influent sur la durabilité des activités de la SADC. La SADC s'est dotée d'une stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour voir venir les changements dans ces secteurs et mieux y réagir. Cette stratégie l'aide à écologiser encore plus ses activités grâce à des mesures responsables, délibérées et inclusives. La stratégie ESG sert entre autres à :



- Mesurer l'empreinte environnementale de la SADC et cerner les occasions de la réduire progressivement.
- Faire en sorte que le personnel soit motivé, productif et représentatif de la population canadienne, et aider les consommateurs à prendre des décisions financières éclairées grâce à la stratégie en matière de sensibilisation du public. Ainsi, la SADC organise des activités liées au Mois de la littératie financière pour encourager le grand public et des groupes cibles à aborder ouvertement les questions d'argent et de gestion financière.
- Renforcer le cadre de gouvernance de la SADC, pour lui permettre de s'acquitter de son mandat avec toute l'efficacité voulue. Par exemple, elle examine et met à jour régulièrement ses politiques et processus de gouvernance pour qu'ils demeurent adéquats et en phase avec les meilleures pratiques.

La SADC continuera de faire progresser sa stratégie ESG et ses rapports sur les risques liés aux changements climatiques, dans le respect des normes nationales et internationales. La partie 4 et l'annexe E renferment de plus amples renseignements à ce sujet.

Partie 3 – Contexte d'exploitation

Contexte interne

Ressources humaines et culture d'entreprise

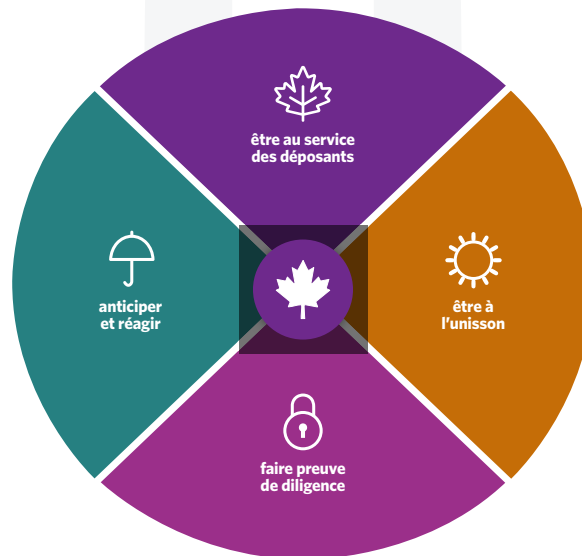
La SADC réunit des professionnels chevronnés, spécialistes dans différents domaines, qui partagent le même objectif : servir la population. Le marché du travail n'est plus aussi étroit, ce qui facilite le recrutement de candidats qualifiés, mais il demeure impératif de dénicher les compétences précises dont nous avons besoin.

La SADC mise toujours sur de nouvelles stratégies pour recruter du personnel dans des domaines très recherchés ou spécialisés. Elle tient aussi à cultiver sa réputation d'employeur hors pair, pour attirer et conserver des travailleurs hors du commun. La SADC a obtenu deux années de suite la certification de l'institut canadien Great Place to Work^{MD}. Elle a par ailleurs été classée en 2024 parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale, ce qui constitue une première.

Elle prend des mesures pour rehausser ses formations de perfectionnement et accroître ses capacités à l'interne au cours des cinq prochaines années, parce qu'elle sait à quel point il importe de travailler au perfectionnement et à la fidélisation de son personnel.

Guidés par notre culture d'entreprise, nos employés mettent la population au cœur de tout ce qu'ils font

Nos engagements



les engagements de la direction

savoir prendre du recul	voir le côté humain	comprendre et gérer les risques	définir une orientation claire	faire preuve de souplesse et résilience	savoir oser
-------------------------------	---------------------------	---------------------------------------	--------------------------------------	---	----------------

code de valeurs et d'éthique du secteur public

respect de la démocratie, intégrité, intendance, excellence, respect envers les personnes

Partie 3 – Contexte d'exploitation

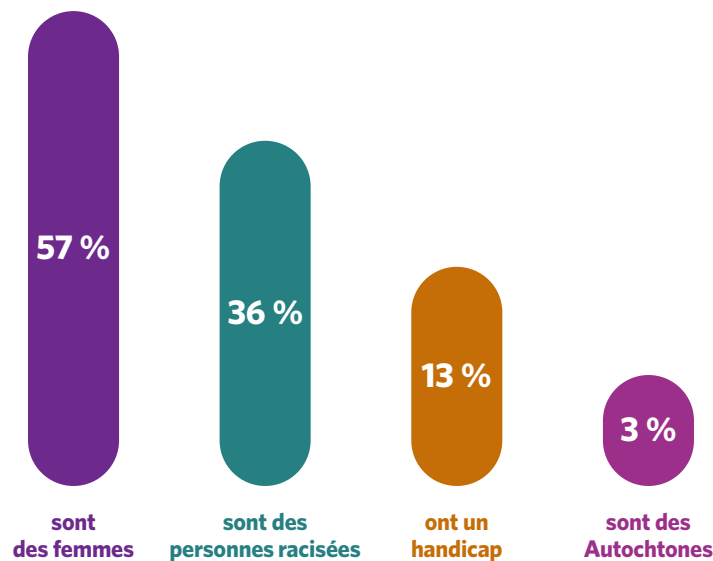
La SADC veille à ce que ses effectifs représentent bien les déposants qu'elle protège. Elle atteint ou dépasse les cibles de représentation des femmes, des personnes racisées et des personnes handicapées au sein de son personnel, et 67 % de ses cadres sont des femmes.

En 2025-2026, les initiatives axées sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) demeureront au cœur de la Stratégie en matière de ressources humaines et de culture d'entreprise et des priorités de la direction. Nous favoriserons celles qui permettent d'accroître la sensibilisation aux cultures, l'inclusion des Autochtones et des membres d'autres groupes désignés aux fins de l'équité d'emploi, soit les femmes, les personnes racisées et les personnes handicapées.

L'annexe F donne plus de précisions.

La SADC tient à faire le nécessaire pour que tous ses employés puissent progresser, s'épanouir et être eux-mêmes au travail. C'est là un élément essentiel à la réalisation des engagements enchâssés dans sa culture d'entreprise (voir ci-dessus). La partie 4 renferme de plus amples renseignements à ce sujet.

Auto-identification (genre et diversité)



Des formulaires d'auto-identification sont distribués à tous les employés, qui les remplissent sur une base volontaire. Le diagramme reflète les questionnaires dont la SADC disposait à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2024-2025. Certaines personnes peuvent faire partie de plus d'un groupe désigné.

Partie 3 – Contexte d'exploitation

Capacité opérationnelle

Pour être en mesure de réaliser ses objectifs, la SADC surveille de près la répartition de ses ressources en fonction de ses principales priorités. Elle s'efforce constamment de tirer le maximum de ses ressources existantes. Par exemple, elle multipliera les occasions d'apprentissage et de perfectionnement, elle facilitera le transfert des connaissances entre employés et investira dans la planification de la relève. La SADC s'attend à ce que le nombre d'employés demeure le même pendant la période de référence (230 employés à temps plein).

Cybersécurité

Les cyberincidents sont incontournables dans nos environnements numériques, d'où la nécessité d'une vigilance de tous les instants et de mesures proactives pour protéger nos systèmes et données. La SADC continue donc de renforcer son infrastructure informatique et d'atténuer les cyberrisques auxquels elle s'expose. En 2025-2026, elle poursuivra ses efforts en matière de cybersécurité.

Contexte de risque

Gestion du risque d'entreprise

Le risque est inhérent à toutes les activités de la SADC. La SADC continue de se renseigner sur les différents types de risques propres à son environnement, grâce à son cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE). Ce cadre centralise la surveillance et la gestion rigoureuses des risques, et définit clairement les responsabilités au sein de chaque secteur d'activité. Il permet aussi aux responsables des risques de peaufiner les politiques, processus et contrôles nécessaires à un alignement sur les stratégies de la SADC et sur les énoncés d'appétence au risque établis par le conseil d'administration.

Examen spécial du BVG

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau du vérificateur général (BVG) doit effectuer un examen spécial de la SADC au moins une fois tous les 10 ans. Le plus récent a eu lieu durant l'exercice 2019-2020. Un examen spécial vise à déterminer si les mécanismes et les pratiques de la société d'État fournissent l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés, que sa gestion des ressources est économique et efficiente, et que le déroulement de ses activités est efficace. Le rapport du BVG constate que la SADC a de bonnes pratiques dans les domaines de la gouvernance, de la planification stratégique et de la gestion des risques ainsi que dans la conduite des activités. Aucune lacune importante n'a été constatée. La SADC a communiqué des plans d'action en réponse aux trois recommandations du BVG. Ces plans d'action ont depuis été mis en œuvre. La version intégrale du rapport, qui comprend les recommandations du vérificateur général et les réponses de la SADC, a été affichée sur le site www.sadc.ca.

Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

Le plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 reposait sur trois objectifs stratégiques :

1. Entretenir la confiance des déposants
2. Être fin prête à effectuer un règlement
3. Consolider ses assises

La Fiche de rendement de la SADC (voir l'annexe G) fournit plus de précisions.

Partie 4

Objectifs et activités



Partie 4 - Objectifs et activités

Objectifs et activités

La SADC s'adapte proactivement à l'évolution de son contexte interne et externe, pour que le système financier puisse s'appuyer sur un régime d'assurance-dépôts et un cadre de règlement de faillite efficaces et résilients. La présente partie décrit les mesures prises par la SADC pour réaliser ses trois objectifs stratégiques :

- 1. Entretenir la confiance des déposants**
- 2. Être fin prête à effectuer un règlement**
- 3. Consolider ses assises**

1. Entretenir la confiance des déposants

La confiance des déposants repose sur la capacité de la SADC de protéger leurs dépôts assurés si leur institution fait faillite et de bien faire connaître et comprendre en quoi consiste l'assurance-dépôts. Le secteur financier canadien y gagne en stabilité. Cet objectif stratégique vise deux résultats principaux :

A. La SADC garantit la sécurité des dépôts assurés.

À la fin de 2024, la SADC a décidé de ne pas poursuivre son projet de modernisation du remboursement des dépôts, au terme d'un examen approfondi. Ce projet informatique complexe et de grande ampleur avait pour but d'accroître ses capacités de communication et de remboursement en cas de faillite bancaire. La SADC réfléchit en ce moment à ce qu'elle entend faire pour répondre aux besoins futurs des déposants. Entre-temps, elle continuera d'utiliser et d'améliorer son système de remboursement actuel, qui permet de rembourser les sommes assurées rapidement, avec exactitude et de manière sécuritaire en cas de faillite d'une institution membre. La SADC dispose par ailleurs d'autres pouvoirs et outils qui lui permettraient de protéger les déposants.

Au cours de la période de planification, la SADC apportera deux séries d'améliorations à son régime de primes différentielles². Sous réserve d'une approbation ministérielle³, le nombre de catégories de tarification passera de quatre à cinq dès l'exercice comptable des primes 2025. D'autres changements entreront en vigueur en 2026. Grâce à ces modifications, la SADC sera mieux à même d'établir les taux de prime en fonction du risque et d'envoyer un signal, assorti de conséquences financières, à une institution membre concernant sa probabilité de défaillance et son potentiel de règlement.

Le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget de 2024 qu'il procéderait à un examen du cadre d'assurance-dépôts dans le but de renforcer la stabilité du système financier et de mieux protéger les déposants. En 2025-2026, la SADC continuera de communiquer au ministère des Finances les conclusions de sa propre étude sur le sujet, qu'elle a menée en 2024, à des fins d'établissement de politiques publiques.

B. Les déposants comprennent la protection offerte par la SADC et ont confiance en elle.

Tandis que le secteur financier poursuit ses innovations, la SADC mise sur sa nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public et sur son cadre de déclaration pour faire connaître la protection d'assurance-dépôts. Durant la période de planification, la SADC maintiendra le taux de sensibilisation du public dans une fourchette de 60 à 65 %, donnera suite aux gains réalisés en 2024 auprès des femmes et poursuivra ses efforts auprès d'autres groupes démographiques importants. Elle veillera également à ce que ses règles de déclaration demeurent adaptées à l'évolution du marché, en tenant à jour son site Web et en consultant les parties intéressées dans le but de renforcer ces règles.

² Le régime de primes différentielles sert au calcul des primes imposées aux institutions membres en fonction de leur cote de risque.

³ Au moment de la rédaction du plan d'entreprise, en 2024, ces modifications n'avaient pas encore reçu l'approbation ministérielle. Cette approbation a été reçue en 2025.

Partie 4 - Objectifs et activités

2. Être fin prête à effectuer un règlement

La SADC doit être prête à procéder au règlement ordonné de ses institutions membres en cas de faillite. Essentiellement, elle doit disposer d'un personnel compétent, d'un accès aux données et systèmes dont elle a besoin et de pratiques de préparation bien établies pour agir rapidement en cas de faillite d'un membre. Cet objectif stratégique vise deux résultats principaux :

A. La SADC dispose des outils et des données dont elle a besoin pour optimiser ses processus d'évaluation des risques et de règlement.

Face à la montée des risques, la SADC se doit plus que jamais de détecter rapidement et de surveiller les risques de nature financière et autres. En 2025-2026, la modernisation de ses capacités de collecte et d'analyse de données se poursuivra, grâce à un projet pluriannuel mené en collaboration avec le BSIF et la Banque du Canada.

B. Les pratiques de préparation de la SADC sont à la fois proactives et agiles, ce qui lui permet de bien composer avec les nouveaux risques liés à ses membres.

Ces démarches préparatoires permettraient à la SADC de réagir rapidement en cas de faillite d'une institution membre – quelle que soit sa taille – en déployant des plans de règlement adaptés à la nature et à la gravité des risques courus par les déposants et le secteur financier.

Pour être fin prête, la SADC procédera à de nouvelles simulations axées sur divers scénarios de crise. Ces simulations lui permettent de confirmer l'efficacité de ses outils de règlement et des processus décisionnels, et de renforcer régulièrement ses capacités.

Partie 4 - Objectifs et activités

3. Consolider ses assises

La résilience de la SADC repose sur des assises solides : leadership éclairé, travail d'équipe et infrastructure inébranlable. Au cours de la période de planification, la SADC investira dans son personnel et ses systèmes; elle renforcera la cybersécurité et entretiendra son agilité. Cet objectif stratégique vise trois résultats principaux :

A. Les employés de la SADC évoluent dans un milieu de travail dynamique propice à leur épanouissement.

En 2025-2026, la SADC déploiera le deuxième volet de sa stratégie triennale en matière de ressources humaines et de culture d'entreprise, afin d'attirer et de fidéliser des effectifs de premier plan, de renforcer le leadership et de mobiliser le personnel. Elle renforcera son bassin de candidats internes à l'appui de la planification de la relève, et s'efforcera de conserver la certification Great Place to Work^{MC} et de se classer de nouveau parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale. Elle s'appuiera sur des sondages périodiques auprès de son personnel pour apporter régulièrement des améliorations.

B. La SADC fait bénéficier son personnel d'une culture robuste et inclusive.

La réussite de la SADC repose sur son personnel et sa culture fondée sur la diversité et l'inclusion. En 2025-2026, elle actualisera sa stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion en s'inspirant des commentaires reçus du Groupe consultatif sur l'inclusion et en soutenant le mentorat des employés autochtones, noirs et de couleur (PANDC). Elle continuera par ailleurs de mettre en œuvre sa stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), pour favoriser des pratiques encore plus durables, une gouvernance irréprochable et le respect d'impératifs sociaux et environnementaux.

C. La SADC peut miser sur un personnel, des processus opérationnels et des technologies résilients pour atténuer les risques d'entreprise et accroître son efficacité.

Le cadre de technologies d'entreprise de la SADC tient compte du fait que les technologies de l'information (TI) et la cybersécurité sont intrinsèquement liées. Au cours de la période de planification, la SADC déploiera le deuxième volet de sa Stratégie de cybersécurité triennale et elle apportera de nouvelles améliorations à son programme de gestion des services de TI : renforcement des pratiques de gestion des biens de TI, rationalisation des demandes de services et classement des flux de travail par priorité. Elle passera aussi en revue ses processus et outils opérationnels pour rendre ses activités courantes plus efficaces et efficientes.



Partie 5

Revue financière

Partie 5 – Revue financière

Revue financière

L'objectif du plan financier est de faire en sorte que la SADC ait la capacité, les compétences et les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat avec efficacité. Le plan rend compte du contexte d'exploitation et des risques importants, ainsi que des stratégies et des projets que la SADC entend mener pour obtenir les résultats escomptés.

L'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie sont présentés à l'annexe B. Il s'agit dans chaque cas d'états condensés et projetés qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les principaux éléments du plan financier sont le volume des dépôts assurés, le niveau du financement *ex ante* et la cible à atteindre, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les primes versées par les institutions membres, les produits tirés des placements, le budget d'exploitation et le budget des investissements. Chacun de ces éléments est détaillé ci-après.

Le plan financier tient compte de la réduction des dépenses prévue dans le budget fédéral de 2023. Les changements apportés au plan des dépenses de la SADC pour satisfaire aux exigences du gouvernement sont présentés à l'annexe D.

Le plan financier ne prend pas en compte une éventuelle intervention auprès d'une institution membre en difficulté, des modifications législatives ou tout autre projet important non planifié qui risqueraient d'avoir une incidence sur les ressources de la SADC.

Si la SADC devait intervenir auprès d'une institution membre, elle demanderait au conseil d'administration d'approuver des ressources ou budgets supplémentaires.

Dépôts assurés

Chaque année, les institutions membres soumettent leur Déclaration des dépôts assurés en date du 30 avril. Toute croissance des dépôts assurés a une incidence sur les principaux éléments du plan financier de la SADC. La croissance présumée pour la période de planification change en fonction de divers facteurs, dont la conjoncture économique en général, les taux d'intérêt, l'évolution du revenu disponible et le mode de répartition des revenus et de l'épargne des consommateurs entre divers instruments financiers. Pour l'exercice 2025-2026, on suppose une croissance annuelle des dépôts assurés de 5 %.

Financement *ex ante* et liquidités

La SADC dispose d'un fonds *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes en cas de règlement de ses institutions membres. Le montant de cette source de financement correspond à la somme des résultats non distribués de la SADC et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la SADC a mené un examen de son cadre de financement *ex ante* et s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027.

Cette cible dicte l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir. La SADC fera le point sur sa cible à court terme en fonction des principaux facteurs de risque dès que la cible de 85 points de base sera dépassée ou, au plus tard, cinq ans après l'établissement de la cible. Au moment de la préparation du plan, la SADC était en bonne voie d'atteindre sa cible avant la fin de l'exercice 2026-2027.

Les produits tirés des placements proviennent du portefeuille de placement de la SADC, qui est composé de titres de créance à faible risque et très liquides émis par le gouvernement du Canada et certains gouvernements provinciaux.

La *Loi sur la SADC* autorise la SADC à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2024, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 36 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation du ministre des Finances. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année en fonction de la croissance des dépôts assurés. Au besoin, des emprunts supplémentaires auprès du Trésor pourraient être autorisés par la gouverneure en conseil et le ministre des Finances si, de l'avis de ce dernier, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Le Parlement peut aussi autoriser des emprunts supplémentaires en vertu d'une loi de crédits.

La SADC présume qu'aucun emprunt ne sera nécessaire durant la période de planification.

Partie 5 – Revue financière

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement.

Cette provision résulte d'une évaluation du risque global des institutions membres selon :

i) l'exposition aux pertes; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance; iv) la connaissance particulière que la SADC a de chaque institution membre.

Selon les prévisions, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera à proportion de la hausse projetée de l'exposition aux risques. Toutes les autres données servant au calcul de la provision sont fondées sur les renseignements disponibles au 30 septembre 2024.

Le Plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite durant la période de planification, car les coûts d'une faillite dépendent de la situation du moment.

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. La SADC estime que les produits tirés des primes de l'exercice 2024-2025 augmenteront de 5 %, pour s'établir à 1 029 millions de dollars.

Les taux de prime de l'exercice comptable des primes 2025 (exercice 2025-2026) devraient être les suivants⁴ :

Taux de prime	
Catégorie 1	7,5 points de base des dépôts assurés
Catégorie 2	9,0 points de base des dépôts assurés
Catégorie 3	13,5 points de base des dépôts assurés
Catégorie 4	24,3 points de base des dépôts assurés
Catégorie 5	33,3 points de base des dépôts assurés

⁴ Les nouveaux taux de prime ont été approuvés et sont entrés en vigueur en 2025.

Partie 5 – Revue financière

Produits tirés des placements

Les principaux risques financiers résultant de la négociation et de la possession d'instruments financiers sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques formelles de gestion existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la SADC est exposée. Celle-ci passe en revue ces politiques une fois l'an pour vérifier qu'elles demeurent appropriées et prudentes et qu'elles respectent les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le portefeuille de placement de la SADC est composé essentiellement de placements liquides de qualité supérieure porteurs d'intérêts. Durant l'exercice 2025-2026, les produits tirés des primes devraient atteindre 296 millions de dollars, compte tenu d'un taux de rendement moyen hypothétique de 3 % de la trésorerie et des placements.

Budget d'exploitation

La SADC ne dépend pas des deniers publics. Elle finance ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres, primes qui sont calculées en fonction du volume de leurs dépôts assurés.

Le budget d'exploitation s'établit à 82,3 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026, soit moins que les 86,8 millions prévus pour l'exercice antérieur. Les charges d'exploitation prévues pour 2025-2026 continueront de soutenir les activités liées à la capacité de règlement, la modernisation de la collecte des données et les investissements dans la cybersécurité et les TI.

La SADC participe aux régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique fédérale. Ses employés ne sont pas syndiqués.

La SADC s'attend à ce que ses charges d'exploitation diminuent après l'exercice 2025-2026. Un résumé du budget d'exploitation pour toute la période de planification est présenté à l'annexe D (figure 5).

Budget des investissements

Le budget des investissements pour l'exercice 2025-2026 est de 0,6 million de dollars, soit le même montant qui avait été anticipé pour l'exercice 2024-2025.

Un résumé du budget des investissements est présenté à l'annexe B (figure 6).

Partie 5 – Revue financière**Résultats de l'exercice 2023-2024 comparativement au plan****État de la situation financière**

Au 31 mars 2024, le total des actifs se montait à 9 135 millions de dollars, en hausse de 63 millions (0,7 %) par rapport au total de 9 072 millions annoncé dans le plan. Cette augmentation est surtout due à des produits tirés des primes plus élevés que prévu, ce qui a donné lieu à un accroissement des titres de placement.

Au 31 mars 2024, le total des passifs correspondait à 2 286 millions de dollars, en hausse de 18 millions (0,8 %) par rapport au total de 2 268 millions prévu dans le plan.

État du résultat global

Le bénéfice net pour l'exercice 2023-2024 s'est établi à 819 millions de dollars, alors que le plan prévoyait un bénéfice net de 775 millions. Cet écart de 44 millions de dollars (6 %) s'explique surtout par le montant plus élevé que prévu des produits tirés des primes (hausse de 30 millions) et des produits tirés des placements (hausse de 15 millions).

Prévisions pour l'exercice 2024-2025 comparativement au plan

La présente section comporte des données financières prospectives, fondées sur certaines hypothèses, en date du 30 septembre 2024. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions. Le bénéfice net prévu pour l'exercice 2024-2025 est de 959 millions de dollars, alors que le plan prévoyait 928 millions. En voici la ventilation :

(en millions de dollars canadiens)	2024-2025		Écart Augmentation (diminution)	
	Prévisions	Plan d'entreprise	(\$)	(%)
Produits tirés des primes	986	941	45	5 %
Produits tirés des placements	251	273	(22)	(8 %)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	150	150	-	-
Charges d'exploitation	87	90	(3)	(3 %)
Charges d'impôt	41	46	(5)	(11 %)
Résultat net	959	928	31	3 %

Produits tirés des primes

Le plan d'entreprise 2024-2025 de la SADC prévoyait des produits tirés des primes de 941 millions de dollars pour l'exercice, mais la direction les estime maintenant à 986 millions. Le plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique l'écart de 45 millions de dollars (5 %) entre les chiffres du plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements correspond à 251 millions de dollars, soit une baisse de 22 millions (8 %) par rapport aux 273 millions annoncés dans le plan. En effet, les rendements des placements ont été moins élevés que prévu.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue est conforme au montant annoncé dans le plan.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'exercice 2024-2025 devraient atteindre 87 millions de dollars, soit 3 millions de moins que les 90 millions prévus dans le plan.

Annexes



Annexes

Annexe A – Cadre de gouvernance de la SADC

Pour en savoir plus

Pour de plus amples renseignements sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, et sur les membres du conseil, rendez-vous au www.sadc.ca.

La SADC a à cœur de maintenir un solide cadre de gouvernance. La présente partie de notre rapport annuel porte sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. On y présente aussi les activités que nous menons pour répondre aux attentes du public en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Société d'État dont la raison d'être est la protection du public, la SADC a à cœur d'exécuter son mandat de manière à répondre aux attentes des déposants, du Parlement et du gouvernement du Canada. Dans cet esprit, elle examine et met à jour régulièrement sa structure, ses politiques et ses processus pour qu'ils demeurent adéquats et en phase avec les meilleures pratiques.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SADC est constitué des personnes suivantes :

- un président
- six administrateurs du secteur privé
- six administrateurs désignés d'office :
 - la présidente et première dirigeante de la SADC
 - le gouverneur de la Banque du Canada
 - le sous-ministre des Finances
 - la commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)
 - le surintendant des institutions financières
 - un surintendant adjoint des institutions financières, ou un autre représentant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nommé par le ministre des Finances

Comme le prévoit la *Loi sur la SADC*, un administrateur nommé d'office (autre que la première dirigeante de la SADC et le surintendant adjoint des institutions financières) peut désigner un substitut pour assister en son absence aux réunions du conseil d'administration; ce substitut est réputé être un membre du conseil lorsqu'il assiste à ces réunions.

Le conseil d'administration assure l'intendance de la SADC et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient repérés et gérés de façon adéquate. La charte du CA précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. La composition du CA et de ses comités est exposée ci-après.

Assemblée publique annuelle

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP)⁵, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle (APA) le 6 novembre 2024, sous forme de webémission. Leah Anderson, présidente et première dirigeante, et Robert Sanderson, président du conseil, ont parlé de ce que fait la SADC pour protéger les déposants, favoriser la stabilité du système financier et optimiser sa capacité de règlement. L'APA est l'occasion pour la SADC d'informer le public et ses institutions membres sur ses activités, et de répondre aux questions qui lui sont posées. La prochaine APA aura lieu à l'automne 2025.

⁵ *Loi sur la gestion des finances publiques*, art. 113.1

Annexes

Conseil d'administration de la SADC

au 30 septembre 2024



Robert O. Sanderson
Président du CA
De juin 2016 à juin 2025

Administrateurs du secteur privé



Tashia Batstone
Comptable
professionnelle agréée
St. John's (Terre-Neuve)
De juin 2023 à juin 2027



J. Martin Castonguay
Comptable
professionnel agréé
Montréal (Québec)
De mai 2019 à mai 2026



Tanya van Biesen
Haute dirigeante
financière
Toronto (Ontario)
De juin 2024 à juin 2028



Jeffrey Heath
Chef d'entreprise
Toronto (Ontario)
De mai 2023 à mai 2027



Andrew Kriegler
Haut dirigeant financier
Toronto (Ontario)
De sept. 2018 à déc. 2025



Helen Ray del Val
Avocate
Vancouver (C.-B.)
De juin 2023 à juin 2027

Administrateurs nommés d'office



Tiff Macklem
Gouverneur
Banque du Canada
Au CA depuis juin 2020



Chris Forbes
Sous-ministre
des Finances
Au CA depuis
septembre 2023



Werner Liedtke
Commissaire par intérim
ACFC
Au CA depuis
avril 2024



Peter Routledge
Surintendant des institutions
financières
BSIF
Au CA depuis juin 2021



Ben Gully
Surintendant adjoint
BSIF
Au CA depuis octobre 2022



Leah Anderson
Présidente et première
dirigeante
SADC
Au CA depuis juin 2022

Substituts des administrateurs nommés d'office



Carolyn Rogers
Première sous-
gouverneure
Banque du Canada
*Nommée substitut
en juin 2022*



Grahame Johnson
Sous-ministre
des Finances
*Nommé substitut
en juin 2023*



Frank Lofranco
Commissaire adjoint
ACFC
*Nommé substitut
en septembre 2021*

Annexes

Comités du conseil

Le conseil est soutenu dans son travail par trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et des ressources humaines et le Comité du risque. Le conseil peut aussi former des comités spéciaux en cas de besoin, pour l'aider à remplir ses fonctions et assurer un examen exhaustif de questions clés.

Comité d'audit

Le Comité d'audit appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance de ce qui suit : intégrité des états financiers de la SADC, processus d'établissement de rapports financiers, budgets annuels d'exploitation et des investissements. Cette responsabilité englobe les budgets des projets importants, comme les systèmes internes de comptabilité et de contrôle financier, la fonction d'audit interne et tout examen spécial mené au titre de la LGFP.

Composition :

- | | |
|--------------------------------|---|
| ▪ J. M. Castonguay (président) | Membre depuis juin 2019; président depuis août 2021 |
| ▪ T. Batstone | Membre depuis août 2023 |
| ▪ H. R. del Val | Membre depuis août 2023 |
| ▪ J. Heath | Membre depuis août 2023 |
| ▪ W. Liedtke | Membre depuis août 2024 |
| ▪ P. Routledge | Membre depuis août 2024 |

Annexes

Comité de gouvernance et des ressources humaines

Ce comité appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance des principaux enjeux en matière de régie d'entreprise auxquels doit répondre la SADC. Il s'assure qu'existent les structures, les processus et les renseignements nécessaires à l'orientation efficace des activités de la SADC. Il supervise les occasions d'apprentissage qui permettent aux administrateurs de se tenir au fait des nouvelles tendances en matière de gouvernance et de s'en inspirer. Il contribue également à ce qui suit : planification de la relève du président du conseil et des administrateurs du secteur privé; planification de la relève de la première dirigeante et des cadres supérieurs; évaluation des objectifs annuels de la première dirigeante et recommandations à leur égard; rendement et évaluation annuelle de la première dirigeante; politiques, processus et stratégies clés en matière de ressources humaines et de rémunération, notamment en ce qui concerne la conduite professionnelle et le comportement éthique des employés. En 2023, le comité s'est vu confier la responsabilité des engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance de la SADC.

Composition :

- | | |
|----------------------------|--|
| ▪ T. Batstone (présidente) | Membre depuis août 2023; présidente depuis août 2024 |
| ▪ J. M. Castonguay | Membre depuis septembre 2019 |
| ▪ C. Forbes | Membre depuis août 2024 |
| ▪ A. Kriegler | Membre depuis août 2023 |
| ▪ R. O. Sanderson | Membre depuis mars 2019 |
| ▪ T. van Biesen | Membre depuis août 2024 |

Comité du risque

Le Comité du risque épaula le conseil dans son travail de surveillance du cadre de gestion des risques d'entreprise et de recensement, évaluation, gestion et enregistrement des risques les plus importants, notamment les risques stratégiques, de préparation à un règlement, opérationnels et financiers qui pourraient nuire à l'exécution du mandat de la SADC. Le comité supervise également l'évaluation des risques que représentent les institutions membres et il recommande au conseil des stratégies d'atténuation des risques, de préparation et de règlement.

Composition :

- | | |
|---------------------------|--|
| ▪ A. Kriegler (président) | Membre depuis mars 2019; président depuis janvier 2023 |
| ▪ H. R. del Val | Membre depuis août 2023 |
| ▪ B. Gully | Membre depuis juillet 2022 |
| ▪ J. Heath | Membre depuis août 2023 |
| ▪ T. Macklem | Membre depuis juillet 2020 |
| ▪ T. van Biesen | Membre depuis août 2024 |

Annexes

Participation aux réunions du conseil et de ses comités

(du 1^{er} avril au 30 septembre 2024)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et à celles des comités dont ils font partie.

Comités du conseil ^d				
		Comité d'audit ^c	Comité de gouvernance et des ressources humaines	Comité du risque
Nombre de réunions ^a	7	3	3	2
Présences				
Administrateurs du secteur privé				
R. O. Sanderson, président du CA	7	3	3	2
T. Batstone	7	3	3	s. o.
J. M. Castonguay	7	3	3	s. o.
T. van Biesen ^e	3	s. o.	1	1
H. R. del Val	6	3	s. o.	2
J. Heath	7	3	s. o.	2
A. Kriegler	7	s. o.	3	2
Administrateurs désignés d'office (substituts)				
Banque du Canada : T. Macklem (TM) (C. Rogers [CR])	2 (TM) 2 (CR)	s. o.	s. o.	2 (TM)
Société d'assurance-dépôts du Canada : L. Anderson	7	3	3	2
Ministère des Finances : Chris Forbes (CF) ^d (G. Johnson [GJ])	6 (GJ)	s. o.	1 (GJ)	s. o.
Agence de la consommation en matière financière du Canada : W. Liedtke (WL); Shereen Benzvy Miller (SBM) (F. Lofranco [FL]) ^f	6 (WL) 4 (FL)	1 (WL)	s. o.	s. o.
Surintendant des institutions financières : P. Routledge ^d	7	1 ^d	2	s. o.
Surintendant adjoint des institutions financières : B. Gully	7	s. o.	s. o.	2
A quitté le CA durant l'exercice				
L. Caty ^e	4	s. o.	2	1

^a Y compris virtuellement.

^b Y compris des réunions spéciales, des exercices sur table et une séance de planification stratégique à l'intention des administrateurs.

^c Le président du CA est invité au Comité d'audit et au Comité du risque en tant qu'observateur, mais il n'en est pas membre.

^d Le 22 juillet 2024, le CA a approuvé des changements à la composition de ses comités : Tashia Batstone a accédé à la présidence du Comité de gouvernance et des ressources humaines, tandis que Chris Forbes (substitut : Grahame Johnson) et Tanya van Biesen en sont devenus membres. En outre, Peter Routledge s'est retiré du Comité de gouvernance et des ressources humaines, mais s'est joint au Comité d'audit, tandis que Tanya van Biesen s'est jointe au Comité du risque.

^e Le 21 juin 2024, M^{me} Tanya van Biesen a été nommée au conseil d'administration de la SADC, pour un mandat de quatre ans. Cette nomination a permis à Linda Caty de mettre fin à son mandat en date du 21 juin 2024.

^f Werner Liedtke est devenu membre du CA lorsqu'il a été nommé commissaire par intérim de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), le 12 avril 2024. Le 11 octobre 2024, Shereen Benzvy Miller a été nommée commissaire de l'ACFC, avec prise d'effet le 7 novembre 2024. M. Liedtke a alors renoncé à son poste d'administrateur.

Annexes

Honoraires des administrateurs

2024-2025 – Honoraires des administrateurs issus du secteur privé (versés jusqu'au 30 septembre 2024)⁶

R. O. Sanderson	67 000 \$
T. Batstone	14 040 \$
J. M. Castonguay	14 460 \$
T. van Biesen	6 538 \$
J. Heath	13 620 \$
A. Kriegler	13 620 \$
H. R. del Val	12 360 \$
Total	141 638 \$

Dirigeants de la SADC

La SADC compte six hauts dirigeants. La présidente et première dirigeante est nommée par la gouverneure en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. Les objectifs de rendement de la première dirigeante sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC, puis communiqués au ministre des Finances. Le conseil d'administration nomme les cinq autres dirigeants de la SADC.

Au 30 septembre 2024, les dirigeants de la SADC étaient les personnes suivantes :

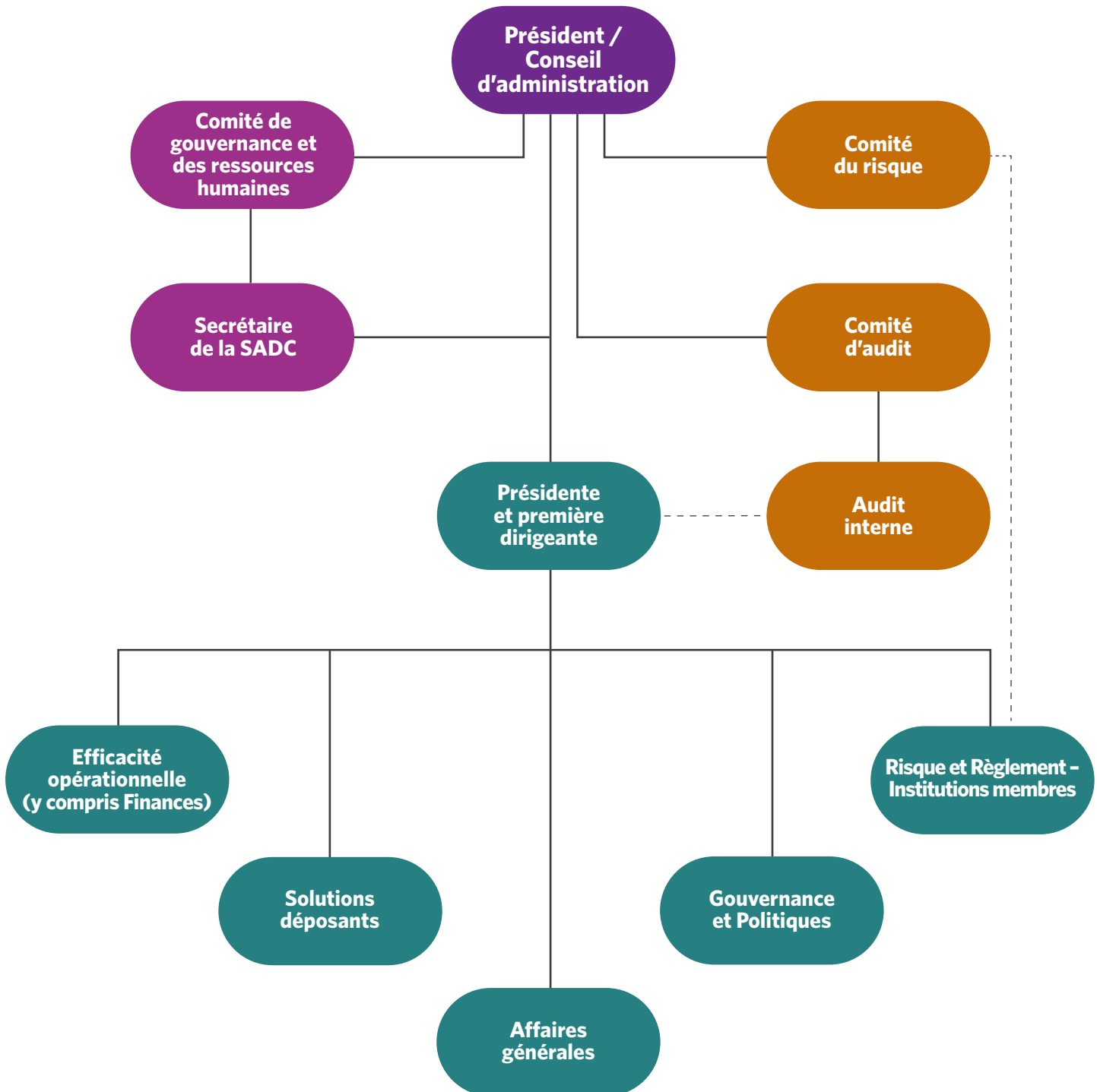
- Leah Anderson, présidente et première dirigeante
- Gina Byrne, vice-présidente, Risque et Règlement – Institutions membres
- Michael Mercer, vice-président, Solutions déposants, et chef, Données et Assurance
- Angela Roberge, vice-présidente, Affaires générales et chef de bureau
- Jordan Rosenbaum, chef des services financiers et responsable, Efficacité opérationnelle
- Christa Walker, chef des services juridiques, secrétaire de la SADC et responsable, Intégration des politiques

⁶ M^{me} Linda Caty a démissionné de son poste de membre du CA de la SADC en juin 2024. Les honoraires qui lui ont été versés avant cette date ne figurent pas au tableau.

Annexes

Organigramme de la SADC

au 30 septembre 2024



----- Reflète l'obligation de rendre compte

Annexes

Annexe B – États financiers et budgets

L'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la SADC sont respectivement présentés aux figures 1 à 4. Il s'agit dans chaque cas d'états condensés et projetés qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La partie 5 – Revue financière traite des hypothèses et des données qui ont servi à la préparation des états financiers ci-dessous.

Figure 1

État condensé et projeté de la situation financière au 31 mars (en millions de dollars canadiens)								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2023- 2024	2024- 2025	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Actifs								
Trésorerie	12	15	12	12	12	12	12	12
Titres de placement	9 103	10 159	10 197	11 385	12 648	13 986	15 406	16 905
Immobilisations	11	10	11	11	11	10	10	10
Actifs au titre de droits d'utilisation	6	5	6	4	5	4	2	1
Autres actifs	3	0	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	9 135	10 189	10 226	11 412	12 676	14 012	15 430	16 928
Passifs								
Fournisseurs et autres crédoeurs	12	5	5	5	5	5	5	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 250	2 550	2 400	2 450	2 550	2 650	2 800	2 950
Obligations locatives	8	6	8	5	6	4	3	1
Autres passifs	16	5	5	5	5	5	5	5
Total des passifs	2 286	2 566	2 418	2 465	2 566	2 664	2 813	2 961
Capitaux propres								
Résultats non distribués	6 849	7 623	7 808	8 947	10 110	11 348	12 617	13 967
Total des passifs et des capitaux propres	9 135	10 189	10 226	11 412	12 676	14 012	15 430	16 928

Annexes

Figure 2

État condensé et projeté du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2023- 2024	2024- 2025	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Produits tirés des activités ordinaires								
Produits tirés des primes	891	941	986	1 029	1 074	1 121	1 171	1 222
Produits tirés des placements	189	273	251	296	331	367	406	446
	1 080	1 214	1 237	1 325	1 405	1 488	1 577	1 668
Charges								
Charges d'exploitation	85	90	87	82	79	78	75	75
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	150	150	150	50	100	100	150	150
	235	240	237	132	179	178	225	225
Résultat net avant impôt	845	974	1 000	1 193	1 226	1 310	1 352	1 443
Charge d'impôts	(26)	(46)	(41)	(54)	(63)	(72)	(83)	(93)
Total du résultat global	819	928	959	1 139	1 163	1 238	1 269	1 350

Figure 3

État condensé et projeté des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2023- 2024	2024- 2025	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Résultats non distribués et total des capitaux propres								
Solde au début de l'exercice	6 030	6 695	6 849	7 808	8 947	10 110	11 348	12 617
Total du résultat global	819	928	959	1 139	1 163	1 238	1 269	1 350
Solde à la fin	6 849	7 623	7 808	8 947	10 110	11 348	12 617	13 967

Annexes

Figure 4

Tableau condensé et projeté des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2023- 2024	2024- 2025	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Activités d'exploitation								
Résultat net	819	928	959	1 139	1 163	1 238	1 269	1 350
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :								
Produits tirés des placements	(189)	(273)	(251)	(296)	(331)	(367)	(406)	(446)
Charge d'impôts	26	46	41	54	63	72	83	93
Autres	3	-	-	-	-	-	-	-
Variation du fonds de roulement :								
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	150	150	150	50	100	100	150	150
Variation d'autres éléments du fonds de roulement	(3)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts reçus	184	273	251	296	331	367	406	446
Impôt sur le résultat payé	(16)	(46)	(41)	(54)	(63)	(72)	(83)	(93)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	974	1 078	1 109	1 189	1 263	1 338	1 419	1 500
Activités d'investissement								
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)	0
Achat de titres de placement	(3 034)	(3 608)	(3 170)	(3 250)	(3 324)	(3 402)	(3 483)	(3 563)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	2 059	2 533	2 063	2 063	2 063	2 066	2 065	2 064
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(977)	(1 076)	(1 108)	(1 188)	(1 262)	(1 337)	(1 418)	(1 499)
Activités de financement								
Paiement en principal sur les obligations locatives	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Variation nette de la trésorerie	(4)	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie au début	16	15	12	12	12	12	12	12
Trésorerie à la fin	12	15	12	12	12	12	12	12

Annexes

Figure 5

Budget d'exploitation (en millions de dollars canadiens)								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2023- 2024	2024- 2025	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Charges d'exploitation								
Salaires et autres frais de personnel	37,4	41,4	41,8	42,9	44,2	44,2	44,2	44,2
Autres charges d'exploitation :								
Honoraires professionnels	17,7	12,5	11,4	7,3	7,6	7,7	7,9	7,9
Frais généraux	7,5	8,0	7,9	7,3	6,8	6,9	7,0	7,1
Locaux	2,4	2,5	2,6	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9
Sensibilisation du public	6,7	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Traitement de données	13,9	19,4	16,6	15,7	11,4	10,3	6,1	6,2
Total des charges d'exploitation	85,6	90,3	86,8	82,3	79,2	78,4	74,5	74,8

Figure 6

Budget des investissements (en milliers de dollars canadiens)								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2023- 2024	2024- 2025	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Coûts de développement de logiciels	1 164	-	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	104	150	120	300	300	75	75	275
Mobilier et matériel	100	-	-	-	450	250	100	100
Améliorations locatives	606	1 000	500	300	450	250	100	100
Total	1 974	1 150	620	600	1 200	575	275	475

Annexes

Annexe C – Plan d'emprunt

Les activités de financement de la SADC sont régies par l'article 10.1 de la *Loi sur la SADC* et l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Ces activités doivent respecter les *Lignes directrices sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

En vertu du paragraphe 10.1(1) de la *Loi sur la SADC*, le ministre des Finances peut, à la demande de la SADC, consentir des prêts à celle-ci à même le Trésor et en fixer les modalités. Au besoin, la SADC emprunterait des fonds au Trésor en recourant au Programme d'emprunt des sociétés d'État et en vertu de l'entente de services correspondante conclue avec le ministère des Finances.

En vertu du paragraphe 10.1(2) de la *Loi sur la SADC*, la société d'État peut aussi emprunter à d'autres sources qu'au Trésor, notamment par l'émission et la vente d'obligations, de débentures, de billets ou de tout autre document attestant l'existence d'une créance.

En vertu du paragraphe 127(3) de la LGFP, la SADC doit, avant de procéder à une opération d'emprunt, obtenir l'approbation du ministre des Finances quant au moment et aux modalités de l'opération. Au 31 décembre 2024, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 36 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation du ministre. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année en fonction de la croissance des dépôts assurés. Au besoin, des emprunts supplémentaires auprès du Trésor pourraient être autorisés par la gouverneure en conseil et le ministre des Finances si, de l'avis de ce dernier, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Le Parlement peut aussi autoriser des emprunts supplémentaires en vertu d'une loi de crédits.

Au 31 décembre 2024, la SADC n'avait aucune dette. Le présent plan d'entreprise suppose que la SADC n'aura pas besoin d'effectuer d'emprunt. Cependant, en cas d'intervention à l'égard d'une institution membre en difficulté, ou si une institution membre venait à faire faillite, la SADC disposerait de plusieurs options de financement, notamment celle d'un emprunt. Le financement de toute intervention serait précédé d'une analyse au cas par cas servant à définir la stratégie de financement optimale. Selon la stratégie retenue, il se pourrait que la SADC puise en premier lieu dans son portefeuille de placement pour réunir les liquidités nécessaires. L'élaboration d'une stratégie de financement tiendrait compte, entre autres paramètres, des besoins de liquidités futurs et de l'appariement des éléments d'actif et de passif.

Contrats de location

Le *Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État* stipule que la SADC est tenue d'obtenir l'autorisation du ministre des Finances concernant les modalités de tout contrat de location dont le montant dépasse la moindre des valeurs suivantes : 10 millions de dollars ou 5 % de l'actif total de la SADC.

La SADC n'est pas liée par un contrat de location, nouveau ou renouvelé, qui dépasse le seuil d'approbation ministériel.

Annexes

Annexe D – Réduction des dépenses

Le budget de 2023 prévoyait des réductions de dépenses à l'échelle du gouvernement d'au moins :

- 0,8 % en 2024-2025
- 1,7 % en 2025-2026
- 3,0 % en 2026-2027 et les années subséquentes.

Le budget de 2023 annonçait aussi une réduction de 15 % des dépenses discrétionnaires prévues en 2023-2024 au chapitre des services de consultation et autres services professionnels et des déplacements.

Les budgets d'exploitation pour la période de planification comprennent des réductions de coûts correspondant aux attentes du gouvernement. Le tableau ci-après résume les changements apportés au plan des dépenses de la SADC.

* (en millions de dollars)

Type de dépenses	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Services administratifs	(1,0)	(1,7)	(1,7)	(1,7)	(1,7)	(7,8)
Déplacements et services de consultation/professionnels	(1,5)	(1,5)	(1,5)	(1,5)	(1,5)	(7,5)
Total	(2,5)	(3,2)	(3,2)	(3,2)	(3,2)	(15,3)

* Économies selon la méthode de la comptabilité d'exercice

Pour réaliser ces économies, la SADC a mené un examen complet des priorités, des ressources et des possibilités de réaffectation. Les réductions touchent principalement les services professionnels, dont ceux de consultation, la sensibilisation du public et les déplacements.

Annexes

Annexe E – Respect des lois et des politiques

La SADC dispose d'un processus de gestion de la conformité qui lui permet de s'assurer qu'elle satisfait à toutes les exigences de la loi. Elle vérifie qu'elle respecte ces exigences et en rend compte au conseil d'administration et à ses comités une fois l'an.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques et directives en matière de dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), d'une manière qui respecte ses obligations juridiques. Puis, pendant l'exercice 2023-2024, le SCT a publié de nouvelles directives portant sur des modifications au *Règlement sur l'accès à l'information*, pour demander aux sociétés d'État, dont la SADC, de publier ces dépenses sur le site Web *Gouvernement ouvert*. La SADC s'y est conformée.

Éthique et intégrité

La SADC s'efforce de cultiver un milieu de travail qui favorise et encourage les comportements éthiques, l'intégrité, le dialogue, une grande sensibilité aux risques et la collaboration. L'adhésion à ses codes et politiques en matière d'éthique est une condition sine qua non de travail à la SADC, de même que le respect du Code de valeurs et d'éthique du secteur public, qui est intégré aux politiques de l'organisation.

Chaque année, administrateurs et employés doivent suivre une formation sur des questions éthiques et attester qu'ils adhèrent aux codes et politiques de la SADC en la matière, de même qu'à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et à des lois similaires. Ils attestent entre autres de leur respect du Code de conduite professionnelle, du Code régissant les conflits d'intérêts et d'autres politiques de la SADC comme la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence. Des rapports sur le respect des codes et autres pratiques liées au comportement éthique sont remis chaque année au Comité d'audit, au Comité de gouvernance et des ressources humaines et au Comité du risque.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

Comme le permettent les pratiques établies en matière de gouvernance, le président du conseil a délégué certains pouvoirs, devoirs et fonctions relevant de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* aux personnes suivantes :

- Présidente et première dirigeante
- Chef des services juridiques, secrétaire de la SADC, responsable, Intégration des politiques (coordonnatrice, AIPRP [Accès à l'information et Protection des renseignements personnels])
- Directeur ou directrice, Services juridiques

Les demandes en vertu de ces deux lois sont adressées à la coordonnatrice AIPRP, qui veille à ce qu'elles soient traitées conformément aux dispositions de chaque loi. Chaque année, la SADC rend compte au Parlement de sa conformité à ces lois.

Annexes

Loi sur les langues officielles

La SADC est une société d'État, et sa politique en matière de langues officielles respecte la *Loi sur les langues officielles*, le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* ainsi que la *Politique sur les langues officielles* et les directives connexes du SCT.

Le Programme des langues officielles de la SADC a pour but de favoriser un milieu de travail riche, ouvert et diversifié où les employés peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix et servir le public en français et en anglais. Il célèbre notre dualité linguistique et en fait la promotion de multiples manières : formations individuelles, formations de groupe pour débutants, mentorats, activités spéciales et récompenses.

Un champion ou une championne des langues officielles et la présidente et première dirigeante supervisent le programme et veillent à sa réalisation. La championne actuelle est la vice-présidente, Affaires générales et chef de bureau.

La SADC veille à harmoniser régulièrement le programme et les politiques connexes avec la *Loi sur les langues officielles* modernisée, lorsque de nouvelles directives sont publiées.

Loi sur l'équité salariale

La *Loi sur l'équité salariale* vise à faire en sorte que les personnes qui occupent un emploi habituellement occupé par une femme reçoivent un salaire équitable, en éliminant la discrimination fondée sur le sexe dans les pratiques salariales et les systèmes des employeurs. Une fois l'an, la SADC passe en revue ses politiques et pratiques en matière de rémunération pour s'assurer qu'elles demeurent concurrentielles, justes et équitables. L'examen réalisé en 2024 a conclu qu'il n'y a pas d'écarts de salaire à la SADC et que cette dernière respecte l'esprit et l'intention de la *Loi sur l'équité salariale* et de son règlement.

Accords commerciaux

La SADC respecte l'Accord de libre-échange canadien, l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni. Les politiques de la SADC en matière d'approvisionnement et de contrats garantissent un processus ouvert, transparent et équitable, neutre sur le plan géographique, exempt de tout traitement de faveur réel ou apparent et à l'épreuve de tout examen minutieux.

Loi sur l'équité en matière d'emploi et Loi canadienne sur l'accessibilité

La SADC respecte la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, comme on peut le lire dans l'annexe F – Priorités du gouvernement et orientation.

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

La SADC se fonde sur les meilleures pratiques pour que ses méthodes d'approvisionnement soient saines, entre autres en gérant avec rigueur les risques liés à des tiers, c'est-à-dire en recensant les conflits d'intérêts réels ou perçus.

La SADC prend aussi des mesures précises pour faire respecter la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* promulguée le 1^{er} janvier 2024. Comme le prévoit cette loi, la SADC a soumis un premier rapport au ministre de la Sécurité publique avant le 31 mai 2024. Ce rapport mentionne le Code de conduite des fournisseurs qui veille à ce que les lieux de travail, les activités et les chaînes d'approvisionnement de nos fournisseurs n'aient jamais recours au travail forcé ou au travail des enfants. La SADC continuera de recenser les facteurs de risque dans ses chaînes d'approvisionnement et de passer en revue et mettre à jour, à mesure que de nouvelles directives sont élaborées, ses ententes avec des fournisseurs ainsi que ses modèles de contrats et d'ententes d'approvisionnement, pour tenir compte de la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Annexes

Annexe F – Priorités du gouvernement et orientation

Gouvernement ouvert et transparence

Les efforts de transparence de la SADC prennent plusieurs formes : publication sur son site Web de renseignements sur la protection des dépôts et les outils de règlement, publication proactive de renseignements prescrits sur le site *Gouvernement ouvert* et activités de relations externes. Il va sans dire qu'elle produit également tous les rapports exigés par la loi.

Son souci de transparence et de reddition de comptes se manifeste de multiples façons :

- Elle remet chaque année au Parlement, entre autres documents officiels, un rapport annuel et un résumé du plan d'entreprise qui fait état de ses objectifs stratégiques pour la prochaine période quinquennale et des ressources nécessaires à leur réalisation.
- Elle prépare des rapports financiers trimestriels qui présentent les états financiers consolidés du trimestre et de la période écoulée depuis le début de l'exercice.
- Elle affiche sur son site Web ses rapports relatifs à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- Elle affiche régulièrement les dépenses en matière de déplacement et d'accueil de tous ses cadres supérieurs, du président du conseil et des administrateurs du secteur privé. Chaque année, elle produit un rapport des dépenses annuelles de déplacements, d'accueil et de conférences, ventilé par catégorie de dépenses.
- S'il y a lieu, elle publie également les rapports ci-dessus sur le site *Gouvernement ouvert* (<https://ouvert.canada.ca/fr>), conformément aux règlements du Conseil du Trésor.
- Elle mène des sondages trimestriels pour mesurer le niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts et le degré de confiance face à la conjoncture, elle organise des groupes de discussion en vue d'évaluer ses stratégies de marketing et elle consulte le public périodiquement sur des enjeux importants.

La SADC tient à enrichir l'information qu'elle destine au public, afin d'inspirer confiance en son mandat et en sa capacité à soutenir la stabilité du système financier.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

Cet outil d'analyse permet d'évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les personnes de tout sexe. Dans ACS+, le « plus » évoque la diversité. Il signifie que, pour bien comprendre tous les obstacles qui existent et comment les éliminer, il ne faut pas se limiter au sexe ou au genre, mais tenir compte aussi des facteurs comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle.

En tant que société d'État, la SADC exerce les activités que lui dicte son mandat en veillant à remplir ses obligations en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. La SADC dispose d'un programme d'équité en matière d'emploi qui tient compte du sexe, entre autres facteurs. Son programme d'éthique prévoit des formations régulières axées sur l'égalité entre les sexes et sur la diversité, pour les administrateurs et les employés.

La SADC s'efforce d'informer le plus grand nombre de personnes possible sur la protection qu'elle offre, à l'appui de son mandat. Ses campagnes s'adressent à tous les déposants, mais des études ont révélé que le niveau de sensibilisation est le plus bas parmi les femmes de 18 à 49 ans. Les activités de sensibilisation de la SADC ciblent donc les médias numériques et sociaux privilégiés par les femmes de moins de 50 ans.

Par ailleurs, la SADC mène des analyses qualitatives ciblées auprès de femmes francophones et anglophones, pour s'assurer que les messages transmis dans ses campagnes de sensibilisation correspondent bien à leurs préoccupations. Enfin, la SADC prend des mesures pour que ses documents officiels, son site Web et son centre d'appels soient accessibles à tous.

Annexes

Culture d'entreprise et milieu de travail sain

Le milieu de travail joue un rôle crucial dans la vie professionnelle des employés. La SADC attache une grande importance à la santé et à la sécurité psychologiques en milieu de travail, et c'est pourquoi elle organise des séances d'information et offre un soutien accru (outils, services et ressources) relativement à la santé mentale. Le mode de travail hybride offre toute la souplesse nécessaire pour préserver la santé, l'équilibre travail-vie personnelle et la sécurité de son personnel.

Par ailleurs, les valeurs de la SADC (le travail à l'unisson, par exemple) colorent tous ses programmes liés aux ressources humaines, du recrutement à la formation et au perfectionnement. Ces valeurs se trouvent aussi dans les énoncés sur l'appétence au risque de la SADC.

La SADC ne tolère aucunement le harcèlement en milieu de travail ou le manque d'ouverture à l'autre et à la diversité. Il est essentiel que nos employés considèrent leur milieu de travail comme un lieu de confiance, pour s'acquitter de leurs fonctions du mieux qu'ils peuvent. Chaque année, administrateurs et employés doivent suivre une formation sur des questions éthiques et attester de leur respect de la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence et d'autres codes et politiques connexes.

Relations avec les peuples autochtones

Depuis 2020, la SADC appuie l'initiative « Bâtir un avenir meilleur » d'Indspire. Il s'agit d'un programme de bourses qui aide des femmes autochtones au Canada à poursuivre des études supérieures. Indspire est un organisme de bienfaisance national enregistré dirigé par des Autochtones, qui investit dans l'éducation des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits, dans l'intérêt à long terme de ces personnes, de leurs familles, de leurs communautés et de tout le Canada. La SADC gère, en collaboration avec Indspire, le processus de demande pour les étudiantes autochtones.

Chaque année, la SADC décerne à des étudiantes autochtones dix bourses, dont cinq dans des domaines qui la concernent, comme l'économie et les finances, l'administration et l'exploitation, les technologies de l'information (TI) et la cybersécurité. Elle informe les boursières des possibilités d'emploi à son service, un autre moyen d'enrichir son bassin de candidats issus d'un groupe marginalisé et d'œuvrer à la réconciliation.

Indspire a supervisé et approuvé tous les messages relatifs au programme de bourses, et fourni toutes les images utilisées sur le site Web de la SADC et la page de demande.

Annexes

Diversité, équité en matière d'emploi et inclusion

La SADC continue de favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) dans son milieu de travail. Elle veille aussi à satisfaire aux exigences de la loi en matière d'équité d'emploi.

La SADC raffine sans cesse ses pratiques pour faire connaître ses possibilités d'emploi au plus grand nombre de gens possible, y compris parmi les quatre groupes désignés aux fins de la loi : les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées. Le tableau « Diversité et équité en matière d'emploi à la SADC » ci-après rend compte de la représentation de ces quatre groupes désignés en 2024-2025. La SADC offre des accommodements aux candidats qui ont un handicap, visible ou invisible, pour qu'ils puissent participer pleinement au processus de recrutement.

Le Groupe consultatif sur l'inclusion créé dans le cadre de notre stratégie DEI, se compose d'employés de la SADC et continuera de faire œuvre utile en 2025-2026. Ce groupe a pour mission d'influer sur les politiques et processus de la SADC, de promouvoir le recrutement et la fidélisation de candidats issus de la diversité et de faire progresser l'inclusion et la sensibilisation aux cultures. Le groupe fait valoir les principes de la DEI dans toute l'organisation. Il conseille aussi la première dirigeante et propose des solutions propices à la création d'un milieu de travail plus inclusif pour tous les employés.

La SADC produit chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi. Y sont présentées les multiples stratégies et activités qui l'aident à conserver des effectifs dont la composition est représentative de la diversité canadienne.

Dans le cadre de son plan d'équité en matière d'emploi, pour que les membres des groupes désignés se sentent bien accueillis, la SADC s'efforce de rejoindre les groupes marginalisés là où ils se réunissent. Elle collabore avec des établissements accrédités et diverses agences et associations pour les informer de ses possibilités d'emploi. Son but est de se constituer un bassin de candidats qui fasse vraiment place à la diversité. Le site Web de la SADC rend compte de son engagement à respecter la diversité et à offrir des aménagements aux candidats.

La SADC veille toujours à ce que la composition de ses effectifs rende compte de la diversité de la population et à ce que son personnel éprouve un véritable sentiment d'appartenance. Le bien-être des employés, la diversité et la dualité linguistique sont les piliers de sa culture d'entreprise. Les activités suivantes lui permettront d'aller encore plus loin :

- Formation annuelle obligatoire sur des questions éthiques, dont l'ouverture à l'autre et la diversité; attestation relative au Code de conduite professionnelle et de comportement éthique
- Formations sur la sécurité psychologique, le harcèlement, la prévention de la violence, l'ouverture à l'autre et les préjugés inconscients
- Manifestation de la volonté de la SADC d'appuyer la réconciliation et la collaboration avec les peuples autochtones, au moyen de formations approfondies offertes par la société-conseil autochtone NVision Insight Group Inc., et par le parrainage du programme « Bâtir un avenir meilleur » qui offre des bourses à des étudiantes autochtones
- Communications fréquentes dans l'intranet de la SADC pour sensibiliser le personnel à une multitude de sujets dont la réconciliation, l'histoire des Autochtones, l'histoire des Noirs, les enjeux LGBTQ2S+, l'égalité des sexes, le capacitisme, l'accessibilité et la santé mentale
- Programmes de mentorat sur les langues officielles et ciblant les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC)

Annexes

Diversité et équité en matière d'emploi à la SADC

Ensemble du personnel (y compris les dirigeants)*

Groupe	Cible	EXERCICE 2024-2025
Femmes	50 %	57 %
Personnes racisées	20 %	36 %
Personnes handicapées	5,2 %	13 %
Autochtones	4,2 %	3 %

Dirigeants (vice-présidents, responsables, directeurs et gestionnaires)**

Groupe	EXERCICE 2024-2025
Femmes	49 %
Personnes racisées	29 %
Personnes handicapées	21 %
Autochtones	4 %

Hauts dirigeants (vice-présidents et responsables)

Groupe	EXERCICE 2024-2025
Femmes	64 %
Personnes racisées	29 %
Personnes handicapées	29 %
Autochtones	7 %

Conseil d'administration**

Groupe	EXERCICE 2024-2025
Femmes	31 %
Personnes racisées	10 %
Personnes handicapées	27 %
Autochtones	aucun

Remarques :

* Les données correspondent aux questionnaires d'auto-identification reçus avant la fin du deuxième trimestre de 2024-2025. Tous les employés ont l'occasion de remplir ce questionnaire s'ils le désirent. Les cibles sont fondées sur les données de recensement.

** À l'heure actuelle, le conseil comprend seize membres : un président, douze administrateurs et trois substituts.

Annexes

Accessibilité

La SADC se conforme à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* en soumettant un plan à cet égard et des rapports d'étape. Pour ce faire, la SADC consulte les personnes les mieux placées pour parler d'accessibilité, c'est-à-dire des personnes handicapées. Chaque année, la SADC fait appel à un groupe consultatif composé de personnes avec des handicaps visibles et invisibles. Leurs précieuses observations aident la SADC à comprendre les besoins de ces personnes et à établir les objectifs qui figurent dans son plan sur l'accessibilité et dans ses rapports à ce sujet. Elle publie chaque année des données sur ses employés handicapés, dans le cadre de son rapport sur l'équité en matière d'emploi.

En 2024, la SADC a adopté une nouvelle politique sur les mesures d'adaptation ainsi qu'un passeport pour l'accessibilité. La politique en question décrit le processus et les procédures d'adaptation à l'intention des employés. Elle définit aussi les responsabilités des supérieurs immédiats, des employés et de RHCE en matière d'accessibilité. Quant au passeport, il permet à nos employés de documenter les obstacles auxquels ils sont confrontés au travail, de même que les outils et mesures d'adaptation dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. L'utilisation du passeport est entièrement facultative et confidentielle.

À ces initiatives s'ajoute la rénovation de nos bureaux de Toronto et d'Ottawa, en vue d'éliminer les obstacles physiques à l'accessibilité. Par exemple, on a installé des portes automatisées et des postes de travail ergonomiques, réaménagé les salles de toilettes et prévu un budget destiné à l'aménagement de bureaux à la maison.

L'accessibilité numérique progresse elle aussi. En mai 2024, la SADC a mis en ligne son nouveau site Web (SADC.ca) qui respecte les normes les plus récentes en matière d'accessibilité. Le widget AccessiBe, par exemple, permet à chaque utilisateur de personnaliser son expérience de navigation. En outre, une grande panoplie de documents et de vidéos à l'intention du public ont été rendus plus accessibles, entre autres grâce à l'utilisation d'un langage clair, de PDF accessibles, de sous-titres et de transcriptions descriptives. La SADC poursuivra ses efforts à ce chapitre en 2025-2026.

Développement durable et écologisation du gouvernement

Les changements climatiques présentent des risques pour tous les volets de l'économie, y compris le secteur financier et les institutions membres de la SADC. En collaboration avec ses partenaires du filet de sécurité financier, la SADC recueille des renseignements financiers liés au climat aux fins de son évaluation des risques. Dans le cadre de ses pratiques d'évaluation des risques, la SADC continuera de surveiller et d'évaluer les conséquences possibles du risque climatique sur les institutions membres et, par ricochet, sur elle-même.

La SADC privilégie la prise de décisions écoresponsables en ce qui concerne toutes ses activités, afin de diminuer son empreinte écologique. Elle gère ses biens de TI suivant des pratiques durables (migration vers le nuage, par exemple) et prend part à des programmes de recyclage en fin de vie s'ils existent.

En 2023, la SADC a aussi élaboré sa première stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – voir la section Durabilité de la partie 3. Elle intègre les facteurs ESG dans ses objectifs stratégiques et dans ses pratiques courantes. Par exemple, dans ses appels d'offres, elle inclut, s'il y a lieu, des critères de rendement environnemental suivant lesquels les fournisseurs potentiels doivent obtenir certaines certifications ou respecter certaines normes environnementales.

Dans son budget de 2021, le gouvernement fédéral a demandé aux sociétés d'État dont les actifs dépassent 1 milliard de dollars – c'est le cas de la SADC – d'élaborer et de produire des rapports suivant les directives du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). La SADC a produit sa première déclaration à ce sujet en 2022-2023. Elle était incluse dans le Rapport annuel 2023 de la SADC⁷. Aux fins de ces déclarations annuelles, la SADC a entrepris l'élaboration d'un registre de ses émissions de gaz à effet de serre, qui servira de base de référence pour l'aider à réduire ses émissions, à l'appui de l'objectif de carboneutralité du gouvernement d'ici 2050. Dans son Rapport annuel de 2025, la SADC fera état des progrès réalisés à ce chapitre. Dans l'avenir, la SADC saisira les occasions de faire progresser ses rapports sur les risques liés aux changements climatiques à mesure que les normes internationales évolueront.

Le Centre pour un gouvernement vert du SCT est responsable de la stratégie opérationnelle du gouvernement canadien en matière de durabilité. Il veille à ce que les entités fédérales se rapprochent de leur objectif à long terme, qui consiste à devenir carboneutres, résilientes et écologiques. On encourage les sociétés d'État à adopter la Stratégie pour un gouvernement vert ou à prendre des engagements comparables.

⁷ Rapport annuel 2023 – sadc.ca

Annexes

Annexe G – Fiche de rendement 2024-2025
(au 30 septembre 2024)

La Fiche de rendement rend compte des progrès réalisés à l’égard des projets présentés dans le Plan d’entreprise 2024-2025 à 2028-2029 de la SADC, au titre de trois grands objectifs stratégiques.

Entretenir la confiance des déposants		
Résultat stratégique : La SADC garantit la protection des dépôts assurés.		
Projet	Activité/résultat en 2024-2025	Progrès au T2
Anticiper l'évolution des risques propres au secteur financier et les besoins des épargnants.	La SADC fait évoluer ses politiques pour que la protection d'assurance-dépôts demeure pertinente et réponde aux besoins des déposants.	Sur la bonne voie.
Faire en sorte que les déposants soient conscients de la protection d'assurance-dépôts et prennent des décisions éclairées à l'égard de leurs épargnes.	On maintient un degré élevé de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts, pour réduire les risques de retraits massifs et promouvoir la stabilité du système financier.	Sur la bonne voie. Le niveau de sensibilisation du public s'établit à 66 %.

Annexes

Être fin prête à effectuer un règlement Résultat stratégique : La SADC est prête à procéder au règlement ordonné d'une institution membre, pour ainsi protéger les déposants et contribuer à la stabilité du système financier.		
Projet	Activité/résultat en 2024-2025	Progrès au T2
Détecter les risques liés aux institutions membres et au système financier et être en mesure de procéder à un règlement à l'avantage des déposants.	De meilleurs outils d'analyse des données favorisent le recensement et la surveillance des risques propres aux membres et au système financier et soutiennent la capacité de règlement de la SADC.	Sur la bonne voie.
	Des vérifications plus poussées des données sur les dépôts des institutions membres et des courtiers-fiduciaires et des programmes de conformité renforcent notre capacité de rembourser les déposants.	Sur la bonne voie.
	Les plans de règlement sont tenus à jour.	Sur la bonne voie.
	Le plan de simulations fondées sur le risque sert à confirmer la capacité de règlement de la SADC et à la renforcer régulièrement.	Sur la bonne voie. Le nombre de simulations et les taux de participation dans l'ensemble de la SADC devraient dépasser les cibles d'ici la fin de l'exercice.
	Mise en œuvre du nouveau régime de primes différentielles.	Sur la bonne voie.
Permettre aux déposants d'accéder facilement et rapidement à leur argent en cas de faillite de leur institution membre.	La SADC dispose d'une plateforme moderne de remboursement des déposants.	En 2025, la SADC a décidé de ne pas poursuivre ce projet (voir les explications à la partie 4).

Annexes

Consolider ses assises		
Résultat stratégique : La SADC fait montre de résilience et est reconnue comme un employeur de choix.		
Projet	Activité/résultat en 2024-2025	Progrès au T2
La SADC soigne sa réputation à titre d'employeur, et son personnel reflète la diversité de la population canadienne.	La SADC fait valoir sa réputation d'employeur à l'interne et à l'externe pour attirer et conserver des effectifs de premier plan.	Sur la bonne voie.
	La SADC entretient sa culture d'inclusion en mettant systématiquement l'accent sur la sécurité psychologique, l'accessibilité, la diversité et la collaboration.	Retards.
Disposer de technologies et d'une infrastructure de cybersécurité résilientes.	Le programme de cybersécurité permet de bien gérer les cyberrisques.	Sur la bonne voie.